

Le Webinaire va commencer dans quelques instants



Retrouvez toutes les actualités de l'ATEE sur : www.atee.fr

Webinaire Transport

21 mai 2025

10h – 12h

Consignes pour le webinaire

Nous vous invitons à poser des questions en lien avec les sujets présentés :

1. Dans le fil de conversation

2. En demandant la parole la main levée

Si vous n'avez pas eu de réponse ou si vous avez d'autres questions, nous vous invitons à adresser un mail à questionsclubc2e@atee.fr.

La présentation et le compte rendu seront sur le site internet du Club C2E d'ici quelques jours [Groupe de travail Transport / A PROPOS](#) → Ils sont uniquement accessibles aux adhérents du Club.



Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'enregistrement ou la retranscription du webinaire ?



Merci de déconnecter vos assistants virtuels !



Pensez à couper vos micros

Ordre du jour

- 1. Actualités et mot du Président**
- 2. Textes publiés**
- 3. Textes en projet**
- 4. Révision de fiches**
- 5. Fiches en cours de création**
- 6. Fiches explicatives**
- 7. Autres sujets**
- 8. Conclusion**

1 Actualités





Date	Intitulé	Objet
Février 2025	Abrogation TRA-EQ-131	Arrêté du 19/02/2025 publié le 21/02/2025
Avril 2025	Pas de fiche	Arrêté du 07/04/2025 publié le 10/04/2025
Avril 2025	67 ^{ème} arrêté	Arrêté du 07/04/2025 publié le 25/04/2025 BAR-TH-168 et fiches Transport (Annexe 2)
Avril 2025	Opérations spécifiques	Arrêté du 18/04/2025 publié le 27/04/2025
Textes à venir	68 ^{ème} 69 ^{ème} 70 ^{ème}	Révisé 5 fiches : TRA-EQ-114, TRA-EQ-117, TRA-EQ- 128, TRA-EQ-129, TRA-EQ-130 Révisé 1 fiche : BAR-TH-173 Abroge 11 fiches : BAR-TH-160, BAT-EQ-133, BAT-TH-104, BAT-TH-146, BAT-TH-155, IND-BA-112, IND-UT-117, IND-UT-121, IND-UT-136, RES-CH-106 et RES-CH-107 Modifie 5 fiches : BAR-TH-141, BAR-TH-161, BAR-SE-108, BAR-SE-109, BAT-EQ-127 Révisé 2 fiches : IND-BA-110 et BAT-TH-142
Juillet 2025	XX ^{ème} arrêté	CSE du jeudi 24 juillet 2025 : Finalisation des Fiches de Calcul pour début juin 2025



Objet

Prévoit de supprimer 11 fiches et d'en modifier 5

Le rapport de la Cour des comptes et celui des inspections IGF-IGEDD-CGE de l'année dernière **recommandent de mieux lutter contre l'effet d'aubaine dans les CEE.**

La décision de supprimer ou modifier certaines fiches au 70^{ème} arrêté, a été arbitrée en **inter ministérielle**, les calculs ont été fait **sur la base des données disponibles.**

Une consultation publique est en cours jusqu'au 4 juin 2025. Vous pouvez également informer l'ATEE de vos contributions en écrivant à : questionsclubC2E@atee.fr et en précisant dans l'objet : **70^{ème} arrêté – Référence de la fiche.**

Ce projet d'arrêté pourrait faire l'objet d'un échange en comité de pilotage CEE, avant sa signature. Ce comité de pilotage sera par ailleurs l'occasion d'aborder plus globalement les enjeux de la 6^{ème} période d'obligation CEE.

L'ATEE travaille en étroite collaboration avec la DGEC et l'Ademe sur le catalogue des fiches d'Opérations Standardisées.

Si vous disposez d'éléments de coûts de travaux notamment des factures, l'ATEE propose de les analyser et de les transmettre à la DGEC.



La décision de supprimer 11 fiches et de modifier 7 fiches au 70^{ème} arrêté a été faite sur la base :

- Du **TRI (Temps de Retour sur Investissement)** qui est le rapport entre
Investissement prenant en compte ou pas la prime CEE
/ Gain annuel lié aux économies d'énergie
- Du **taux de couverture**, qui est le rapport entre le montant de l'aide CEE et le montant des travaux.

Les données d'investissements utilisées sont notamment issues des fiches de calcul ou de l'étude tertiaire réalisée en 2023 par l'ATEE et l'Ademe.

Pour la fiche RES-CH-106, l'identification du surfinancement est issue d'une étude faite par Columbus Consulting dans le cadre d'une évaluation du dispositif pilotée par l'Ademe pour la préparation de la 6^{ème} période.

Certains acteurs ont été consultés **pour avoir connaissance des prix de travaux**, notamment dans le cadre des GT en cours, il y a eu très peu de retours.

70^{ème} arrêté prévu au CSE du 27 mai 2025

De manière générale, un TRI de trois ans a été pris pour cible.

Un TRI inférieur à trois ans indiquait donc une situation de surfinancement.

Dans les cas étudiés dans le projet de 70^{ème} arrêté, **les Economies d'Energie générées sur 3 ans, même sans prime CEE, sont supérieures au coût des travaux.**

- Le TRI sans prime CEE est, dans ces cas, aussi inférieur à 3 ans.
- Ces situations de surfinancement ne peuvent pas être réglées par une diminution des forfaits de CEE car même sans déduire la prime CEE du montant des travaux, le TRI est inférieur à 3 ans.

⇒ **Il est donc prévu une suppression de ces cas dans les fiches.**

Quand les cas ou le **surfinancement** constituaient l'essentiel de la fiche, il a été prévu la **suppression de cette fiche.**

Dans le cas contraire, il a été prévu **la suppression des cas de surfinancement** dans la fiche.

70^{ème} arrêté prévu au CSE du 27 mai 2025

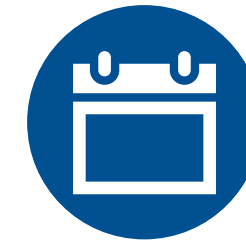
Les calculs ont été réalisés **en faisant varier les paramètres qui influent :**

- Sur le calcul du forfait (par exemple sur toutes les zones géographiques, avec plusieurs diamètres, avec plusieurs rythmes de travail (1X8, 2X8, 3X8...))
- Sur le coût de la solution (par exemple, la puissance de l'équipement)
- Sur le montant des économies d'énergie (par exemple, l'énergie utilisée : gaz, électricité, etc.).

Les prix des énergies sont issus des statistiques faites par le gouvernement pour le gaz et l'électricité.

Pour la chaleur, ce sont ceux issus d'une étude Ademe de septembre 2024.

Certaines fiches font l'objet de suspicions de fraudes, ce facteur a également été pris en considération.



Entrée en vigueur

Lendemain de la publication de l'arrêté



Objet

70^{ème} arrêté

Points évoqués

Supprime 11 fiches compte tenu du fait que les cas de surfinancement constituent l'essentiel des types de travaux couverts par ces fiches :

- BAR-TH-160 Isolation d'un réseau hydraulique de chauffage ou d'eau chaude sanitaire
- BAT-EQ-133 Systèmes hydro-économes (France métropolitaine)
- BAT-TH-104 Robinet thermostatique
- BAT-TH-146 Isolation d'un réseau hydraulique de chauffage ou d'eau chaude sanitaire (France métropolitaine)
- BAT-TH-155 Isolation de points singuliers d'un réseau
- IND-BA-112 Système de récupération de chaleur sur une tour aéroréfrigérante
- IND-UT-117 Système de récupérateur de chaleur sur un groupe de production de froid
- IND-UT-121 Isolation de points singuliers d'un réseau
- IND-UT-136 Systèmes moto-régulés
- RES-CH-107 Isolation de points singuliers d'un réseau

La fiche RES-CH-106: Mise en place d'un calorifugeage des canalisations d'un réseau de chaleur est également supprimée



Objet

70^{ème} arrêté



Entrée en vigueur

XXX

Points évoqués

Modifie 5 fiches afin d'exclure les cas de surfinancement :

- BAR-SE-108 Désembouage d'un réseau hydraulique individuel de chauffage en France métropolitaine
- BAR-SE-109 Désembouage d'un réseau hydraulique de chauffage collectif en France métropolitaine
- BAR-TH-141 Climatiseur performant (France d'outre-mer)
- BAR-TH-161 Isolation de points singuliers d'un réseau
- BAT-EQ-127 Luminaire d'éclairage général à modules LED

Révisé des 2 fiches IND-BA-110 et BAT-TH-142 Systèmes de destratification d'air (France métropolitaine)

Mot du Président:

Jean-Christophe Desjardins

1. Introduction

Lettre DGEC janvier 2025

Volume de CEE délivrés et en cours d'instruction

Au 1^{er} janvier 2025 :

CEE classique :

- 3 856 TWhcumac ont été délivrés depuis le début du dispositif.
- 2 604 TWhcumac ont été délivrés depuis le 1^{er} janvier 2018.
- 1 456 TWhcumac ont été délivrés depuis le 1^{er} janvier 2022.
- Le stock de demandes en cours d'instruction s'élève à 300 TWhcumac.

CEE précarité :

- 1 621 TWhcumac ont été délivrés depuis le début du dispositif.
- 1 448 TWhcumac ont été délivrés depuis le 1^{er} janvier 2018.
- 583 TWhcumac ont été délivrés depuis le 1^{er} janvier 2022.
- Le stock de demandes en cours d'instruction s'élève à 128 TWhcumac

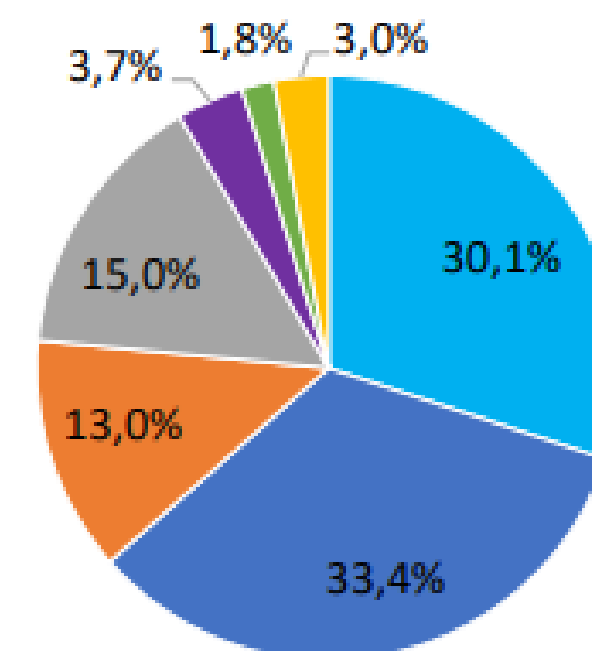
NB : Dans les statistiques ci-dessus, les CEE délivrés et en attente de paiement des frais d'enregistrement sont inclus dans les totaux cumulés de CEE délivrés.

Opérations standardisées et spécifiques : typologie par secteur

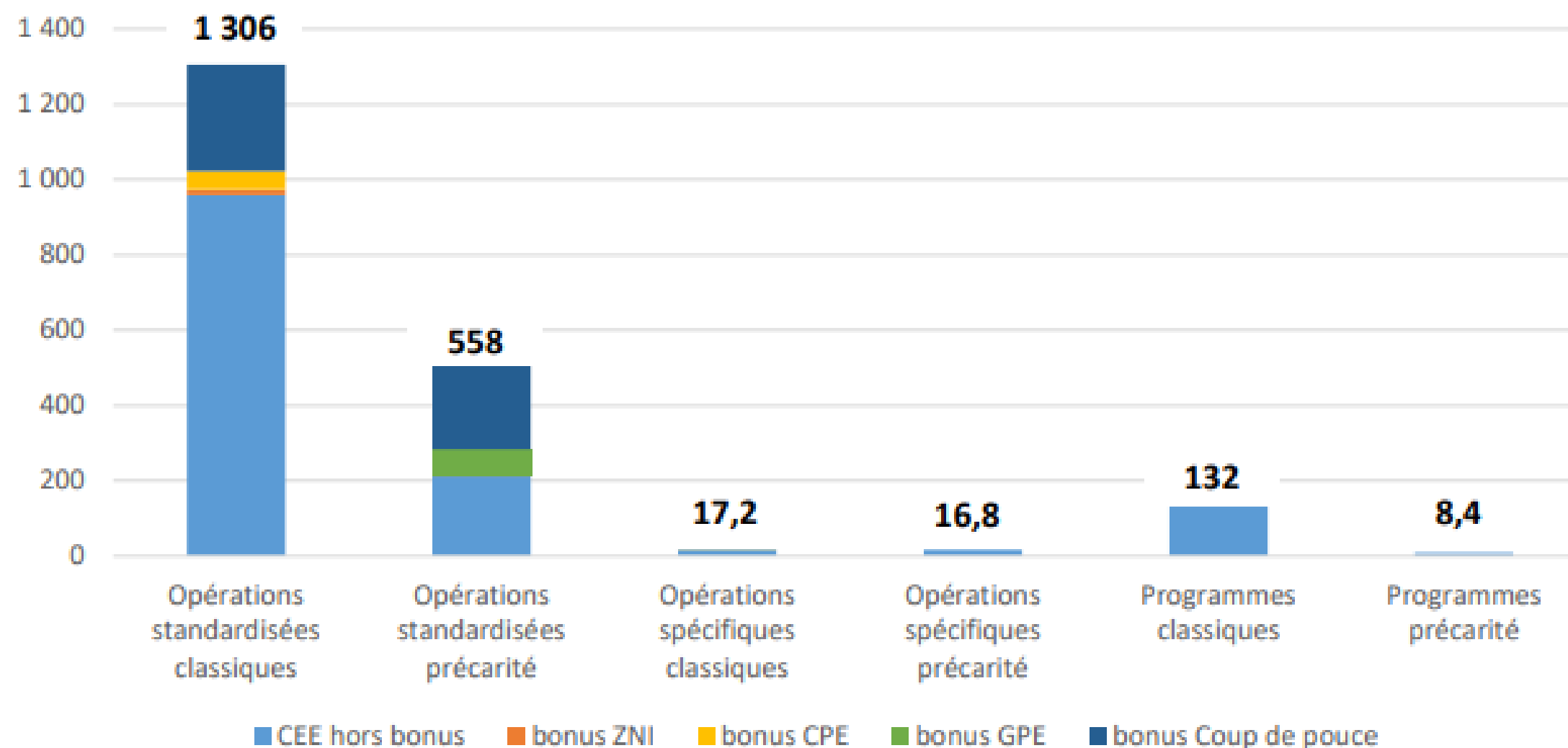
Entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2024, les CEE délivrés pour des opérations standardisées et spécifiques se répartissent de la façon suivante (CEE classique et précarité) :

CEE CL+PE délivrés par secteur (opérations standardisées et spécifiques)

- Bâtiment résidentiel précarité (BAR PR)
- Bâtiment résidentiel autre (BAR CL)
- Bâtiment tertiaire (BAT)
- Industrie (IND)
- Transport (TRA)
- Agriculture (AGRI)
- Réseaux (RES)



CEE délivrés du 01/01/2022 au 31/12/2024 (TWhc)



1. Introduction

Lettre DGEC avril 2025

Volume de CEE délivrés et en cours d'instruction

Au 1^{er} avril 2025 :

CEE classique :

- 3 986 TWhcumac ont été délivrés depuis le début du dispositif.
- 2 734 TWhcumac ont été délivrés depuis le 1^{er} janvier 2018.
- 1 587 TWhcumac ont été délivrés depuis le 1^{er} janvier 2022.
- Le stock de demandes en cours d'instruction s'élève à 278 TWhcumac.

CEE précarité :

- 1 654 TWhcumac ont été délivrés depuis le début du dispositif.
- 1 480 TWhcumac ont été délivrés depuis le 1^{er} janvier 2018.
- 616 TWhcumac ont été délivrés depuis le 1^{er} janvier 2022.
- Le stock de demandes en cours d'instruction s'élève à 106 TWhcumac

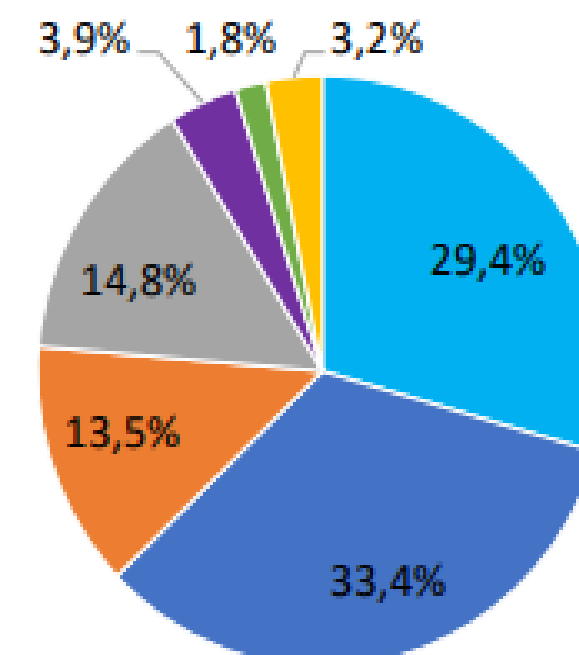
NB : Dans les statistiques ci-dessus, les CEE délivrés et en attente de paiement des frais d'enregistrement sont inclus dans les totaux cumulés de CEE délivrés.

Opérations standardisées et spécifiques : typologie par secteur

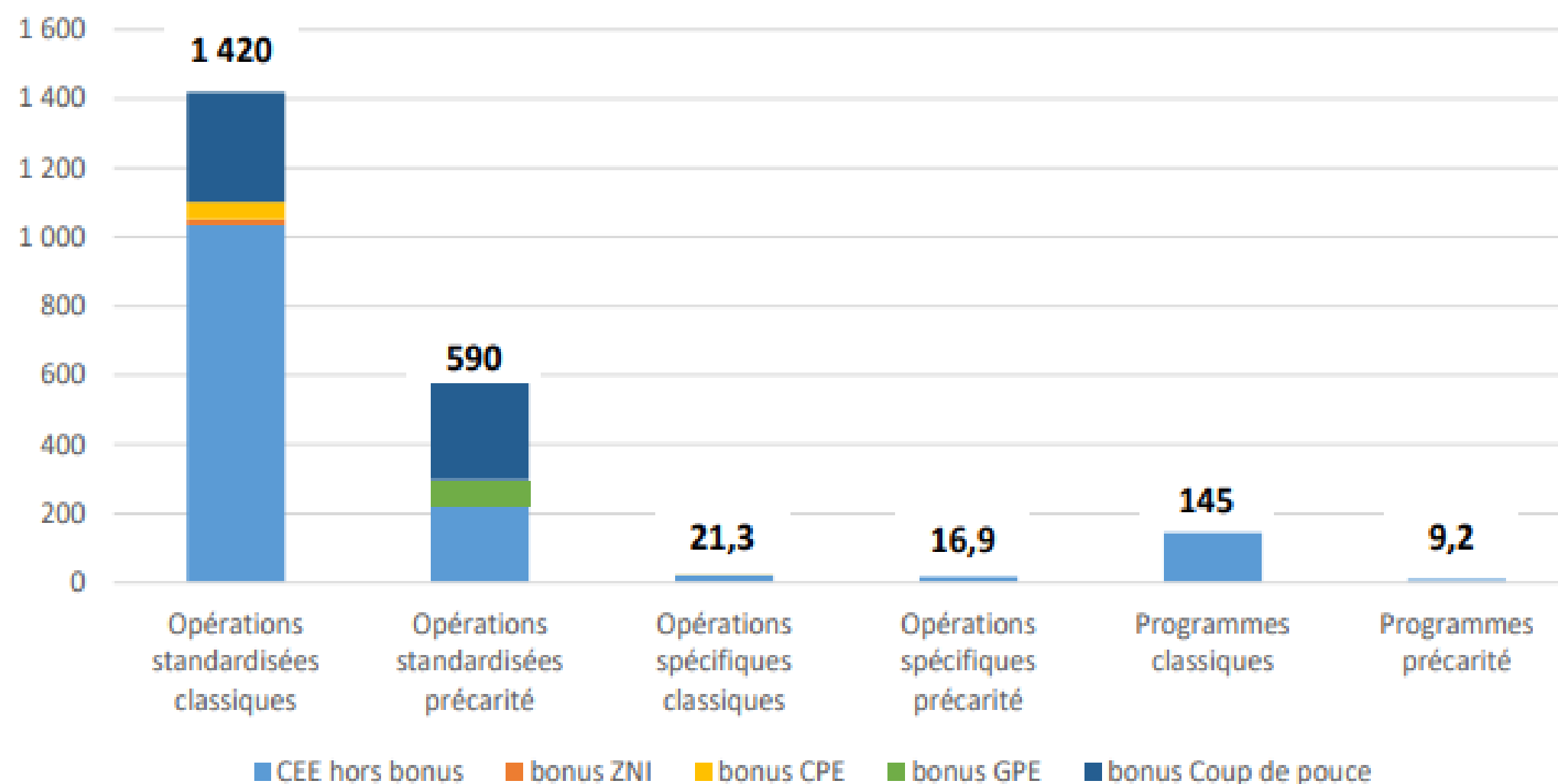
Entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 mars 2025, les CEE délivrés pour des opérations standardisées et spécifiques se répartissent de la façon suivante (CEE classique et précarité) :

CEE CL+PE délivrés par secteur (opérations standardisées et spécifiques)

- Bâtiment résidentiel précarité (BAR PR)
- Bâtiment résidentiel autre (BAR CL)
- Bâtiment tertiaire (BAT)
- Industrie (IND)
- Transport (TRA)
- Agriculture (AGRI)
- Réseaux (RES)



CEE délivrés du 01/01/2022 au 31/03/2025 (TWhc)



1. Introduction

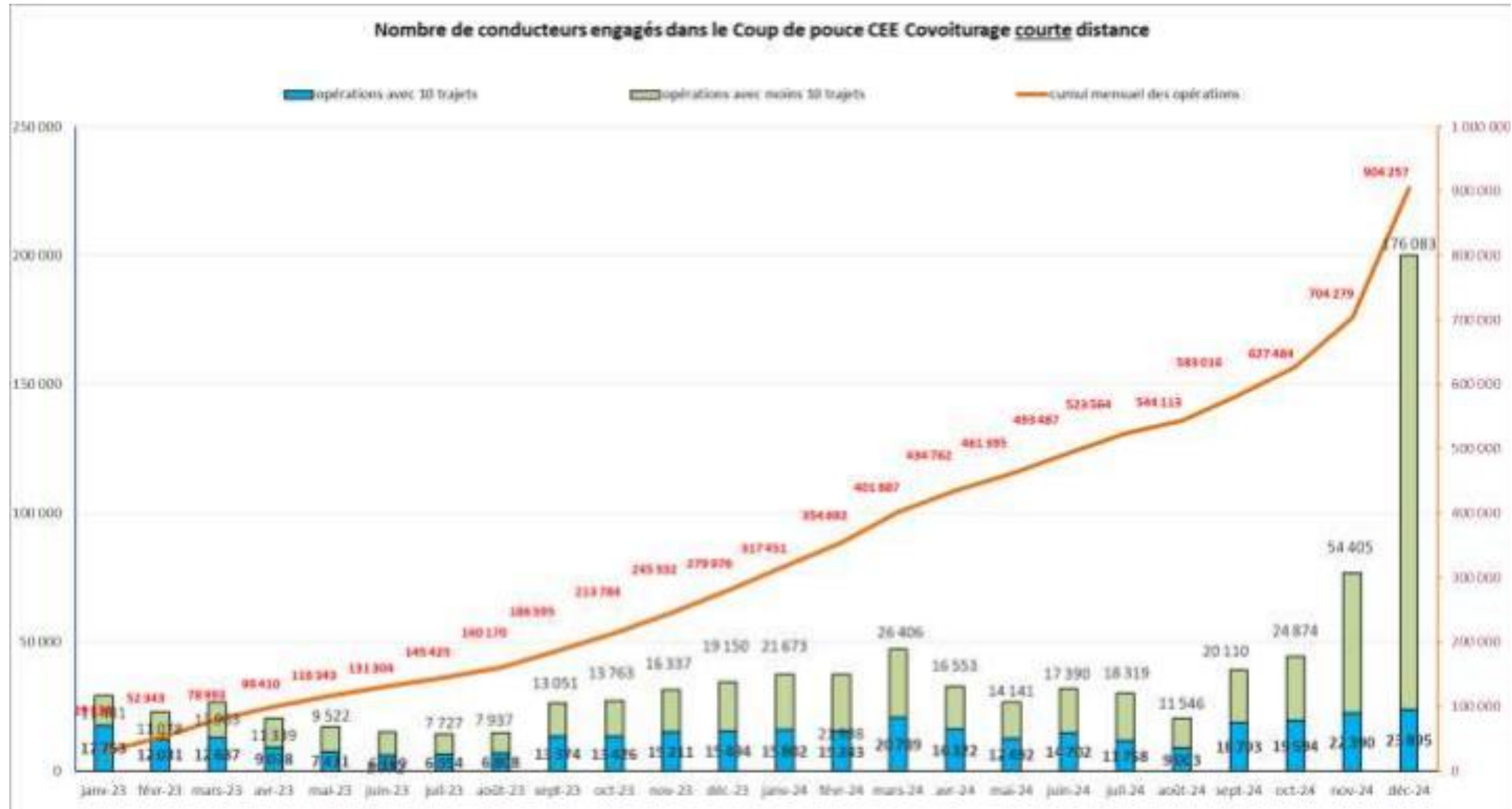
Lettre DGEC janvier 2025

Reporting réglementaires

Coup de pouce « CEE Covoiturage courte distance »

Le dispositif **coup de pouce « CEE Covoiturage courte distance »** est présenté sur [le site internet du ministère](#). Ce dernier reprecise les conditions du Coup de pouce, les listes des signataires de la charte, le reporting mensuel du coup de pouce « CEE Covoiturage courte distance ». **Ce coup de pouce s'est achevé au 31 décembre 2024**. Pour bénéficier de la fiche bonifiée, le premier trajet doit être réalisé avant le 31 décembre 2024, avec la référence du trajet reçue par le RPC avant fin janvier 2025, et les 9 trajets supplémentaires doivent être réalisés dans les 3 mois suivant cette réception par le RPC.

A fin décembre 2024, **904 257 personnes** ont bénéficié d'une incitation financière pour s'engager dans le covoiturage courte distance et pérenniser leur pratique du quotidien. Les chiffres à fin septembre 2024 indiquent que **46,4 % des conducteurs engagés dans le coup de pouce ont réalisé au moins 10 trajets** pendant une période de 3 mois, éligibles ainsi à la prime de 100 €.



1. Introduction

Rappel 2023: Poursuite de la hausse des cotations classique et précarité. Effets induits liés à la possibilité de la hausse de l’obligation.



Classique STD

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Prix Moyen pondéré (en €/MWh)	6,83	7,27	7,10	7,19	7,19	7,25	7,18	7,21	7,23	7,85	7,66	7,84
Volume Total (en GWh Cumac)	27 163,687	18 003,078	22 636,722	17 851,238	16 855,7	22 967,311	18 961,252	16 161,665	19 626,888	26 945,243	29 468,75	36 848,941
Nombre de transactions	147	122	164	107	99	149	126	102	123	127	152	185

STD précaire

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Prix Moyen pondéré (en €/MWh)	7,25	7,58	7,77	7,40	7,64	7,33	7,26	7,62	7,64	7,90	7,99	8,22
Volume Total (en GWh Cumac)	24 767,823	11 258,526	15 718,459	12 439,053	16 119,058	15 665,916	11 065,774	11 275,282	11 862,627	9 681,608	19 451,501	33 822,579
Nombre de transactions	127	84	101	67	56	97	81	60	79	87	105	126

Classique SPOT

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Prix Moyen pondéré de l'indice spot (en €/MWh)	7,65	7,70	7,31	7,41	7,38	7,37	7,38	7,62	7,81	8,33	8,22	8,66
Volume Total de l'indice spot (en GWh Cumac)	6 526,087	5 233,298	5 186,991	4 218,664	640,852	5 368,313	3 894,616	4 521,94	3 826,255	11 038,589	3 644,28	9 703,035
Nombre de transactions « spot »	38	29	31	27	7	33	34	26	27	34	27	44

SPOT précaire

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Prix Moyen pondéré de l'indice spot (en €/MWh)	8,24	8,39	8,27	7,90	7,45	7,49	7,58	7,86	8,30	8,39	8,43	8,66
Volume Total de l'indice spot (en GWh Cumac)	6 178,147	5 107,591	8 344,119	4 191,329	2 251,501	2 379,466	2 682,163	5 007,008	1 828,704	3 364,223	6 689,908	15 224,359
Nombre de transactions « spot »	28	21	24	14	4	20	18	17	19	31	30	47



1. Introduction

2024: Stabilité du CL

2024: Hausse puis stabilité et enfin volatilité du PR à partir de sept 2024



STD Classique

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Prix Moyen pondéré (en €/MWh)	8,06	8,10	8,00	8,04	7,88	7,93	7,89	7,88	8,01	8,00	8,01	8,03
Volume Total (en GWh Cumac)	27 901,338	22 687,011	32 326,42	23 480,336	35 544,033	36 005,549	35 758,794	24 811,275	36 704,031	28 921,819	36 124,001	74 204,9
Nombre de transactions	155	131	168	133	187	179	182	115	166	158	140	254

SPOT Classique

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Prix Moyen pondéré de l'indice spot (en €/MWh)	8,34	8,35	7,56	8,19	7,53	7,60	7,78	7,81	8,01	8,19	8,23	8,12
Volume Total de l'indice spot (en GWh Cumac)	5 566,106	3 967,933	2 759,082	1 396,393	4 035,385	6 636,58	5 252,803	4 194,456	3 582,619	7 963,107	9 075,464	22 581,067
Nombre de transactions « spot »	29	25	12	16	33	34	43	24	28	36	30	61

STD précaire

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Prix Moyen pondéré (en €/MWh)	8,46	8,29	8,13	8,16	8,01	8,26	8,14	8,06	8,30	8,59	8,76	8,92
Volume Total (en GWh Cumac)	39 292,399	9 129,237	16 555,534	8 563,494	18 723,037	15 533,121	12 160,723	4 585,389	9 920,408	12 684,176	17 846,326	13 295,368
Nombre de transactions	128	63	86	75	116	78	94	58	71	82	66	90

SPOT précaire

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Prix Moyen pondéré de l'indice spot (en €/MWh)	8,99	8,60	7,63	8,28	7,68	7,90	8,22	8,22	8,61	9,08	9,13	9,57
Volume Total de l'indice spot (en GWh Cumac)	12 146,244	2 832,117	1 074	1 039,305	592,714	800,36	1 038,174	1 336,604	1 027,454	4 625,403	8 523,711	4 129,504
Nombre de transactions « spot »	25	17	5	16	13	12	14	16	16	28	25	24

1. Introduction

2025: Stabilité du CL



Classique STD

	Janvier	Février	Mars	Avril
Prix Moyen pondéré (en €/MWh)	8,11	7,90	7,93	8,00
Volume Total (en GWh Cumac)	46 610,425	19 640,371	33 721,761	27 288,294
Nombre de transactions	158	114	199	156

Classique SPOT

	Janvier	Février	Mars	Avril
Prix Moyen pondéré de l'indice spot (en €/MWh)	8,14	7,92	7,95	8,14
Volume Total de l'indice spot (en GWh Cumac)	17 447,744	5 716,751	6 668,525	2 887,676
Nombre de transactions « spot »	35	30	51	25

Forte hausse du PR depuis sept 2024

Précaire STD

	Janvier	Février	Mars	Avril
Prix Moyen pondéré (en €/MWh)	9,02	8,81	9,32	9,27
Volume Total (en GWh Cumac)	17 579,668	15 798,833	7 886,017	3 025,851
Nombre de transactions	71	68	75	54

Précaire SPOT

	Janvier	Février	Mars	Avril
Prix Moyen pondéré de l'indice spot (en €/MWh)	9,63	10,12	10,87	12,08
Volume Total de l'indice spot (en GWh Cumac)	1 122,061	6 105,322	2 297,951	449,848
Nombre de transactions « spot »	12	20	26	11

Programme CEE véhicules électriques 2025

Le mot du président

Organigramme Club C2E



Secteur

Sujets Transverses



Déléguée
Générale

Elisabeth TATREAUX

Industrie

Tertiaire
ENSMOV+

Solenne TOUM



Pilotage
Mesurage
Production de froid
Moteurs/VEV

Résidentiel

Daniela CELIS-BRICENO



PAC dans les
Bâtiments
Eclairage

Transport

Marine SCALA



Contrôles

Réseaux /
Opé Spé

Olga LANDESMAN



Calorifugeage
Isolation Points
Singuliers

Agriculture

Mouhamadou BA



Appui au
Pilotage

Thierry LAPARRA



Isolation
Contrôles

Gisements et contrôles



Colin VIENNE

17/02/2025 au 1er Août 2025



Au 67^{ème} (Arrêté du 07/04/2025) ==> 230 Fiches



AGRI	BAR	BAT	IND	RES	TRA
28	59	59	36	7	41

Calcul du gain énergétique (cf guide Opérations Spécifiques de l'Ademe)



Contexte

- Les Economies d'Energie (EE) sont calculées en Energie Finale (EF).
- L'EF est l'énergie livrée au consommateur pour sa consommation finale et mesurée par un compteur.
- Elles sont calculées par rapport à **une situation de Référence** : article [R221-16 du code de l'énergie](#)

Calcul du gain énergétique annuel théorique en « Energie Finale Intégrale »

Consommation d'énergie finale annuelle de la situation de référence (kWh/an) – Consommation d'énergie finale annuelle prévisionnelle après travaux (kWh/an)

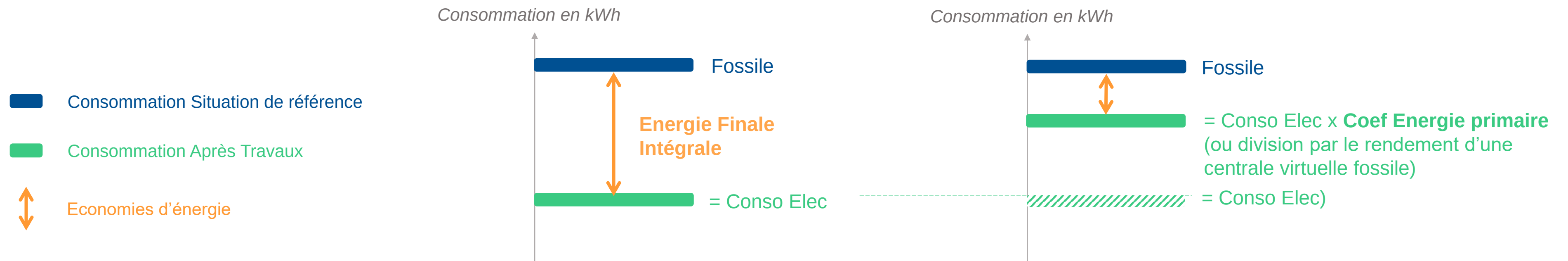
=

Gain énergétique annuel théorique (kWh/an)

Méthodologie lors d'un changement de vecteur énergétique

Dans le cas où le type d'énergie consommée de la situation après travaux est différent du type d'énergie consommée de la situation de référence (par exemple passage du gaz à l'électricité), il est exigé en plus, de fournir le calcul du gain énergétique annuel théorique selon la méthode EFSR (« Energie Finale Situation de Référence ») qui consiste à exprimer la consommation d'énergie finale annuelle de la situation après travaux en énergie finale de la situation de référence.

CAS D'UN CHANGEMENT D'ÉNERGIE : PASSAGE D'UNE ÉNERGIE FOSSILE À DE L'ÉLECTRICITÉ



Méthode EFI (Energie Finale Intégrale)

Méthode EFSR (Energie Finale Situation de Référence)



Transport

12 fiches concernées

8 fiches publiées au 65^{ème} arrêté

- TRA-EQ-114 Remplacement de véhicules par des véhicules neufs performants dans une flotte professionnelle
- TRA-EQ-117 Remplacement de véhicules par des véhicules neufs performants pour les particuliers ou les collectivités
- TRA-EQ-128 Achat ou location d'un autocar ou d'un autobus électrique neuf ou réalisation d'une opération de retrofit électrique d'autocar
- TRA-EQ-129 Achat ou location d'un poids lourd électrique
- TRA-EQ-130 Achat ou location d'un quadricycle électrique neuf
- TRA-EQ-131 Achat ou location, par une personne morale, de vélos-cargos neufs ou reconditionnés
- TRA-SE-116 Fret ferroviaire
- TRA-SE-117 Fret Fluvial

4 restent à passer en EFI

- TRA-EQ-108 Wagon d'autoroute ferroviaire
- TRA-EQ-124 Branchement électrique des navires et bateaux à quai
- TRA-EQ-126 Remotorisation en propulsion électrique ou hybride d'un bateau naviguant en eaux intérieures
- TRA-EQ-127 Acquisition d'un bateau neuf à propulsion électrique ou hybride, naviguant en eaux intérieures

Evolution de la Fiche d'Opportunité (FOpp) et de la Fiche de Calcul (FC)



Afin de **prendre en compte des dispositions prévues par la DGEC impactant les activités du Club C2E**, notamment dans le cadre de la 6^{ème} période

⇒ le Club C2E a fait évoluer les modèles de fiches d'Opportunité (FOpp) et de Calcul (FC) :

- **Renforcement dans les GT ATEE**, lors de la création ou révision d'une fiche d'opération standardisée :
 - **de l'examen des taux de couverture**
 - **du calcul du Temps de Retour sur Investissement**
 - **de l'identification des risques de fraudes ou d'utilisation non conforme aux objectifs initiaux de la fiche (FOpp)**
- **Calcul du gain énergétique annuel théorique selon la méthode EFSR (« Energie Finale Situation de Référence »)** dans le cas où le type d'énergie consommée de la situation après travaux est différent du type d'énergie consommée de la situation de référence (par exemple passage du gaz à l'électricité)

⇒ Nous vous invitons à bien prendre en compte les dernières versions de ces fiches en les demandant au Club C2E



Le taux de couverture (en %) est la part du coût des travaux couverte par la prime CEE.

- Pour calculer le taux de couverture, il faut **prendre en compte l'ensemble des coûts moyens directement liés à l'opération** - équipements + installation- de la solution ou du service proposé **et le diviser par la montant de la prime accordée au bénéficiaire.**

Exemple : les heures d'installation comptent ainsi que tous les frais annexes (raccord, pièces détachées nécessaires à la mise en place...etc.).

⇒ En revanche, **tout ce qui est supplémentaire à l'opération d'économies d'énergie ne doit pas être pris en compte.**

Par exemple, la peinture quand on fait de l'isolation intérieur, le revêtement extérieur quand on fait une ITE (car le revêtement peut être plus ou moins cher suivant la qualité et finition souhaité).

- Ces données permettront une fois le forfait calé **d'évaluer le taux de recouvrement financier de la solution, avec CEE.**

Exemple : si une opération coûte 100 et que le montant de la prime est de 10, le taux de couverture est de 10%

Calcul du TRI (FOpp et FC)



Le Temps de retour sur Investissement (TRI) en année est le rapport entre le montant de l'investissement et l'économie annuelle en € générée par l'équipement ou le service.

⇒ Faire les calculs en déduisant la prime CEE et sans la déduire.

Méthodologie:

- Identifier les paramètres qui influent sur le forfait, le coût de la solution et le montant des économies d'énergie.
- Calculer des TRI en fonction des paramètres identifiés et notamment en faisant des scénarii haut et bas.

NB 1: Cela ne vaut que s'il y a un investissement.

NB 2 : Les prix des énergies sont à demander au Club C2E ainsi que le fichier de calcul



Rajout d'un paragraphe : Identification des risques de fraudes ou d'utilisation non conforme aux objectifs initiaux de la fiche

- Décrire les principaux risques de fraudes ou d'utilisations non conformes aux objectifs initiaux, propres à l'opération, et faire des propositions pour s'en prémunir.

Par utilisation non conforme aux objectifs initiaux, il est entendu toute utilisation de la fiche qui ne constitue pas une illégalité à proprement parler, mais détourne la fiche de son objectif initial, notamment

- (i) en conduisant à des opérations présentant une économie d'énergie nettement inférieure à celle envisagée lors du calcul du forfait ou,
- (ii) en conduisant à des taux de couverture excessifs par rapport à ceux initialement estimés.

2 Textes publiés

Arrêté du 19 février 2025



Entrée en vigueur

20 février 2025

INFO FLASH



Objet

Arrêté du 19 février 2025 abrogeant la fiche d'opération standardisée TRA-EQ-131 «Achat ou location, par une personne morale, de vélos-cargos neufs ou reconditionnés

Publics concernés

Bénéficiaires et demandeurs dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie.

Quoi

Le présent arrêté abroge la fiche d'opération standardisée TRA-EQ-131 «Achat ou location, par une personne morale, de vélos-cargos neufs ou reconditionnés» et demande aux obligés et mandataires les engagements associés à cette fiche.

Points à retenir

La fiche d'opération standardisée TRA-EQ-131 figurant en annexe 6 de l'arrêté du 22 décembre 2014 susvisé est supprimée.

Les dispositions de la fiche d'opération standardisée TRA-EQ-131 s'appliquent aux opérations incluses dans une liste transmise, au plus tard le 28 février 2025, par le demandeur de certificats au ministre chargé de l'énergie, suivant le modèle intitulé «Tableau de recensement des engagements TRA-EQ-131» établi par la DGEC et mis à disposition sur le site internet du ministère.

Arrêté du 7 avril 2025 (67^{ème} arrêté)



Entrée en vigueur



Objet

1^{er} juillet 2025

Arrêté du 7 avril qui modifie l'arrêté du 22 décembre 2014 définissant les opérations standardisées d'économies d'énergie. (67^{ème} arrêté)

INFO FLASH

Publics concernés

Bénéficiaires et demandeurs dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie .

Quoi

Le présent arrêté vient modifier l'arrêté du 22 décembre 2014 définissant les opérations standardisées d'économies d'énergie. **Il modifie le tableau récapitulatif annexé aux fiches d'opérations standardisées portant les références TRA-EQ-121, TRA-EQ-114, TRA-EQ-117, TRA-EQ-128, TRA-EQ-129, TRA-EQ-130, TRA-SE-117.**

Points à retenir

Il ajoute deux colonnes au tableau de l'annexe 2 figurant, le cas échéant, en annexe des fiches d'opérations standardisées.

3 Textes en projet

CSE du 27 mars : Projets d'arrêtés examinés



Objet

- Nouveaux arrêtés à venir



Entrée en vigueur

XXX

Points évoqués

- Projet d'arrêté portant modification des fiches d'opérations standardisées **TRA-EQ-114, TRA-EQ-117, TRA-EQ-128, TRA-EQ-129, TRA-EQ-130** dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie (**68^{ème} arrêté**).
- Projet d'arrêté mettant en place des contrôles dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie pour des fiches transport.



Objet

- Nouveaux arrêtés à venir

Points évoqués

- Projet d'arrêté portant modification des fiches d'opérations standardisées **TRA-EQ-114, TRA-EQ-117, TRA-EQ-128, TRA-EQ-129, TRA-EQ-130** dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie (**68^{ème} arrêté**).

Modifications principales du projet d'arrêté (CSE) :

- Le cas des loueurs et vendeurs de véhicules légers électriques ;
- L'inclusion des véhicules de démonstration sous certaines conditions ;
- La précision sur l'exclusion des lauréats de l'appel à projets E-trans et autres appels à projets de l'Ademe ;
- La limitation du nombre de véhicules par personne physique.



Objet

- Nouveaux arrêtés à venir

Points évoqués

- Projet d'arrêté portant sur la création des référentiels de contrôles des fiches d'opérations standardisées **TRA-EQ-114, TRA-EQ-117, TRA-EQ-128, TRA-EQ-129, TRA-EQ-130** dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie (**68^{ème} arrêté**).

Objectifs:

- **TRA-EQ-114** (bonification des forfaits Véhicules Utilitaires Légers neufs x4) : contrôle documentaire sur site de 100% des véhicules de 100% des opérations et contrôle visuel sur site de 10% des véhicules de 100% des opérations ;
- **TRA-EQ-117** (bonification des forfaits Véhicules Utilitaires Légers neufs x4) : contrôle documentaire et visuel sur site de 15% des opérations et sur 100% des véhicules de l'opération (i.e. 2 véhicules maximum par personne physique) ;
- **TRA-EQ-128** (bonification des forfaits de la fiche x4) : contrôle documentaire sur site de 100% des véhicules de 100% des opérations et contrôle visuel sur site de 10% des véhicules de 100% des opérations ;
- **TRA-EQ-129** (bonification des forfaits entre x3 et x5, en fonction de la catégorie du poids lourd) : contrôle documentaire sur site de 100% des véhicules de 100% des opérations et contrôle visuel sur site de 10% des véhicules de 100% des opérations ;

4 Révision des fiches

Changement de méthodologie de calcul

Fiches

TRA-EQ-108 : Wagon d'autoroute ferroviaire

TRA-SE-116 : Fret ferroviaire

TRA-EQ-126 : Remotorisation en propulsion électrique ou hybride d'un bateau naviguant en eaux intérieures

TRA-EQ-127 : Acquisition d'un bateau neuf à propulsion électrique ou hybride, naviguant en eaux intérieures

TRA-EQ-124 : Branchement électrique des navires et bateaux à quai

Nature de la révision

Elargissement de la fiche à des caisses mobiles et pas seulement de semi-remorques (Problème réglementaire).

Fiche à mettre en EFI

Suspicion de fraude.

Mise en cohérence des données avec Fret Fluvial suite à baisse du forfait en passant en **EFI** ?

Calculs en énergie finale intégrale

Augmentation du forfait de 20% à 93% selon la catégorie.
EN ATTENTE REVISION : Ouverture du périmètre

Calculs en énergie finale intégrale

Augmentation du forfait de 25% à 180% selon la catégorie
EN ATTENTE REVISION : Ouverture du périmètre

Calculs en énergie finale intégrale

Augmentation du forfait de 70% à 230% selon la catégorie

Finalisé

En cours

2^{ème} Semestre

Ancienneté et évolution de norme

Fiches

TRA-EQ-101 : Unité de transport intermodal pour le transport combiné rail-route

TRA-EQ-103 : Télématicque embarquée pour le suivi de la conduite d'un véhicule

TRA-EQ-104 : Lubrifiant économiseur d'énergie pour véhicules légers



Nature de la révision

Fiche ancienne et très utilisée.
Evolution de la situation de référence.
EN COURS D'ANALYSE : demande de complément faite aux acteurs

Fiche ancienne et très utilisée.
Evolution de la situation de référence.
2^{ème} SEMESTRE

Fiche ancienne et évolution de norme.
2^{ème} SEMESTRE

5 Fiches en cours de création



Véhicules 2/3 roues électriques

Porteur

NOIL et Capital energy

Statut

En attente validation ADEME

Fiche d'opportunité



Off Road

Porteur

**FICIME ; FNTP ; EVOLIS ;
DLR; EDF et TOTAL**

Statut

En cours de rédaction

Fiche d'opportunité



TRA-SE-112

Porteur

Communauto et DGITM

Statut

En cours d'analyse

Fiche d'opportunité



Coach mobilité numérique

Porteur

Moovance

Statut

En attente validation ADEME

6 Fiche explicative



Véhicules électriques

Fiches

TRA-EQ-114; 117; 129 et 130.

Statut

En attente de publication des
fiches pour être relu par les
membres du GT.

7 Autres sujets

Calendrier des contrôles par fiche (1 sur 2)

Note : dans le cadre des bonifications, des modalités particulières de contrôle peuvent être imposées et de ce fait différer du calendrier de contrôle des fiches.



Fiches déjà soumises à contrôle
avec taux de contrôle
satisfaisant
Avant le 1° jan 2022

01/01/22

01/04/22

01/07/22

01/01/23

01/04/23

01/07/23

01/10/23

RESIDENTIEL

- BAR EN 101
- BAR EN 102
- BAR EN 103
- BAR EN 106
- BAR EN 107

- BAR TH 145
- BAR TH 164
- + nouveaux référentiels isolation

- BAR TH 104
- BAR TH 113
- BAR TH 159

- BAR EN 105

- BAR TH 106
- BAR TH 107
- BAR TH 107 SE
- BAR TH 118
- BAR-TH-127**
- BAR TH 158

- BAR TH 112

- BAR TH 160*
- BAR TH 161*

TERTIAIRE

- BAT EN 101
- BAT EN 102
- BAT EN 103
- BAT EN 106
- BAT EN 108

- BAT TH 139

- BAT TH 102
- BAT TH 157
- BAT EQ 127
- BAT EQ 133

- BAT TH 146*
- BAT TH 155*

INDUS.

- IND EN 101
- IND EN 102
- IND UT 131

- IND UT 102
- IND UT 116
- IND UT 117
- IND UT 129
- IND BA 112

- IND UT 134

- IND UT 121*

TRANS.

- TRA SE 114
- TRA SE 115

- TRA EQ 101
- TRA EQ 107
- TRA EQ 108
- TRA EQ 124

AGRI.

- AGRI TH 104

RESEAU

- RES CH 108*

Fiches en gras : contrôle par contact uniquement

* **Contrôle à 100% requis** (points de contrôle prévus précédemment dans la fiche)

** **uniquement les installations collectives**

Calendrier des contrôles par fiche (2 sur 2)



Note : dans le cadre des bonifications, des modalités particulières de contrôle peuvent être imposées et de ce fait différer du calendrier de contrôle des fiches.

01/12/23

01/01/24

01/03/24

01/07/24

01/01/2025

BAR TH 173

BAR EN 104
BAR-TH-171
BAR-TH-172

BAR TH 125**

Nouvelles fiches en
remplacement de la BAR TH 104

BAT TH 116*

BAT TH 116

BAT TH 113

Contrôle à 100% par contact entre le 01/01/2024 et 29/02/2024, puis contrôle par échantillonnage à compter du 01/03/2024

Les opérations **bonifiées** font toutes l'objet d'un contrôle sur site ou par contact

IND UT 137*
IND UT 138*
IND UT 139*

RES CH 106 *
RES CH 107 *
RES EC 104 *

Rappel des taux de contrôle en 2024

TAUX MINIMUM DE SATISFAISANT
(taux identique quelle que soit la Fiche et le type de ménages)

Année d'engagement	Contrôle sur site	Contrôle par contact
2022	7,5%	15%
2023	10%	20%
2024	12,5%	25%
2025	15%	30%

FORMULE: $\frac{\text{Nb opérations contrôlées S}}{\text{Nb opérations du lot}}$

TAUX MAXIMUM DE NON SATISFAISANT
(taux **dégressif** par année)

Année de dépôt	Contrôle sur site
2022	30%
2023	25%
2024	20%
2025	15%
2026	10%

FORMULE: $\frac{\text{Nb opérations contrôlées NS}}{\text{Nb opérations contrôlées } *}$
* Nb op. Satisf. + Nb op. NS + nb op. non accessible / non vérifiable

Calendrier des contrôles par fiche (2 sur 2)

Fiches en gras : contrôle par contact uniquement

* Contrôle à 100% requis

** uniquement les installations collectives

RESIDENTIEL

TERTIAIRE

INDUS.

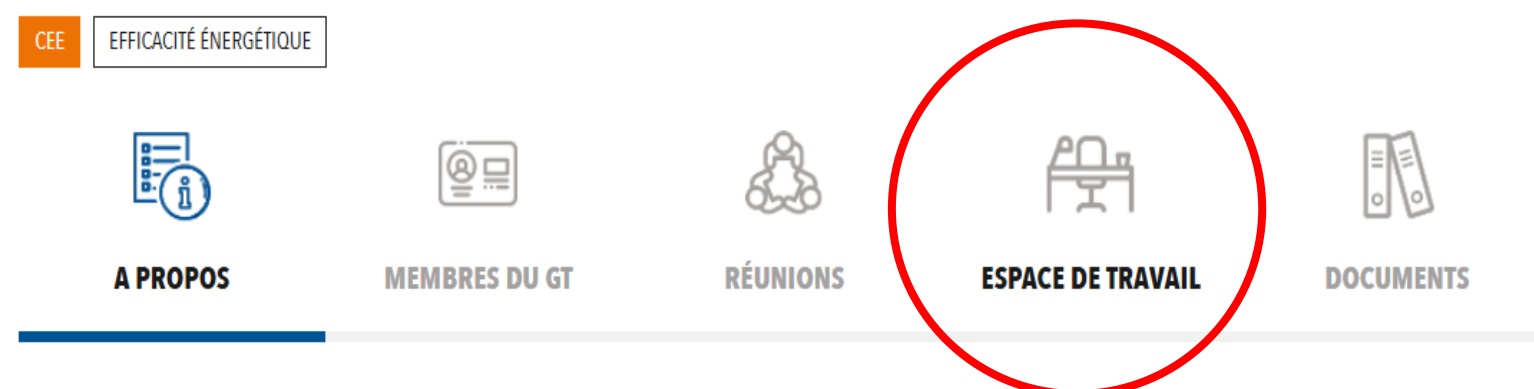
TRANS.

AGRI.

RESEAU



Mise en ligne des appels à contribution sur le site de l'ATEE



ESPACE DE TRAVAIL

APPEL À CONTRIBUTION : RÉNOVATION GLOBALE TERTIAIRE
 Responsable : s.toum@atee.fr
En cours Haute

➔ Chaque webinaire sectoriel va recenser ses appels à contribution !!

Conditions pour rejoindre les groupes de travail ATEE

- 1 Expertise dans le domaine (à préciser)
- 2 Connaissance des opérations concernées (à préciser)
- 3 Données robustes et représentatives (en précisant leur nature et leurs références)
- 4 Bureau de contrôle

➔ La constitution finale du groupe de travail sera établie par l'ATEE



Motions design 2024:

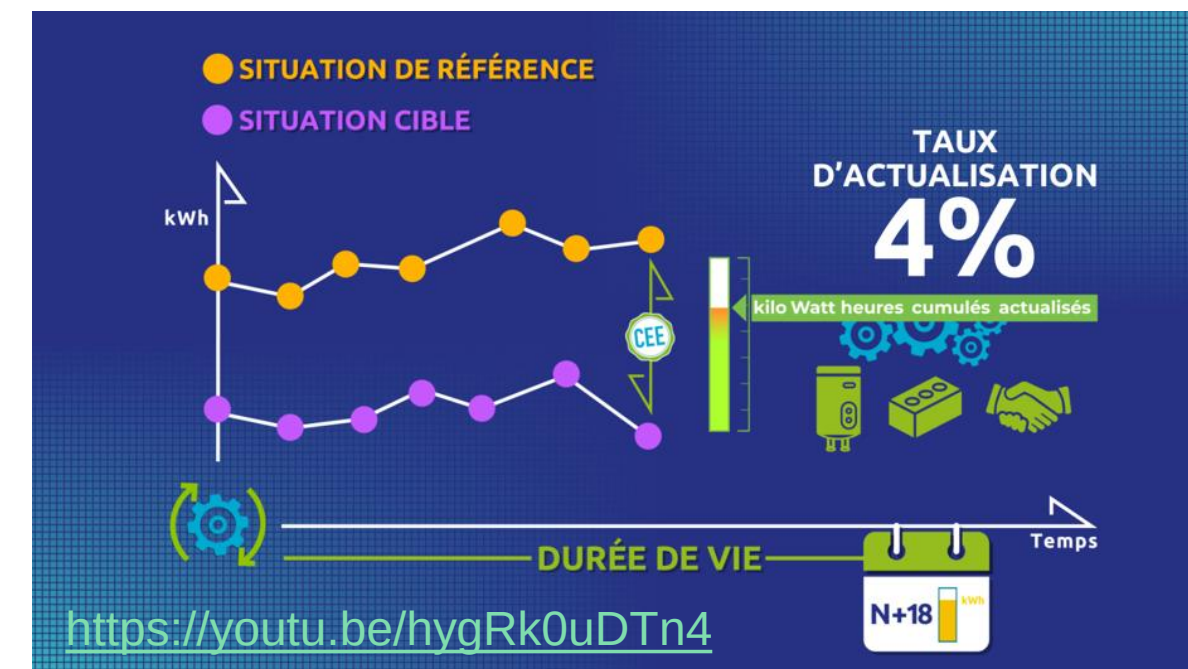
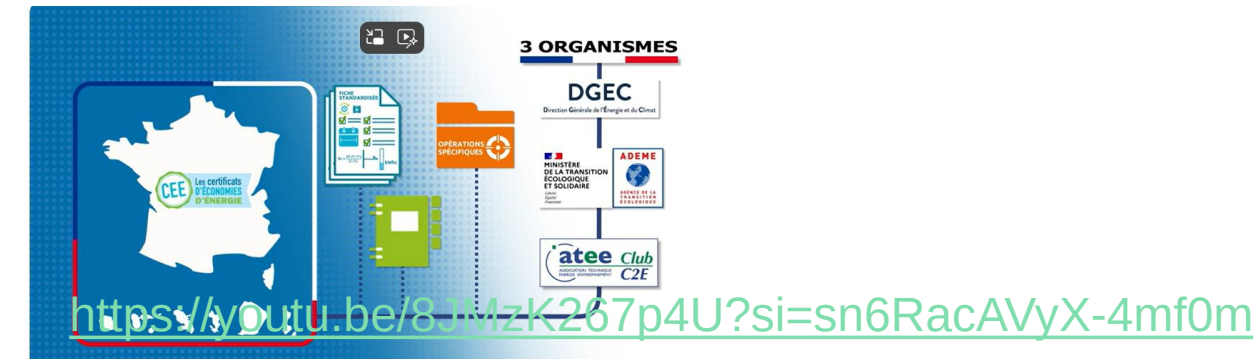
- Film sur les rôles de la DGEC, l'ADEME et l'ATEE/Club C2E dans le cadre du dispositif des CEE
- Film sur le processus de création et de révision d'une fiche d'opération standardisée



Nouveauté 2025 !

- Comment calculer le forfait de CEE d'une opération d'économies d'énergie ?

Retrouvez les liens sur le site de l'ATEE/ClubC2E/Missions/Objectifs



NOUS DÉCOUVRIR

EFFICACITÉ
ENERGÉTIQUE

CLUB C2E

MISSIONS & OBJECTIFS

Posez vos questions !



Avant de poser une question

1. Pensez aux FAQ (recherche par mot-clé [Ctrl+F]) : [Ministère MTE](#) / [Club C2E](#)

2. Retournez aux fondamentaux :

- ✓ [Le code de l'énergie](#)
- ✓ Arrêté du [29 décembre 2014](#) relatif aux Modalités d'application du dispositif
- ✓ Arrêté du [4 septembre 2014](#) fixant la liste des éléments d'une Demande
- ✓ Arrêté du [28 septembre 2021](#) relatif aux Contrôles
- ✓ Arrêté du [22 décembre 2014](#) définissant les Opérations Standardisées d'économies d'énergie



? Adressez vos questions au Club C2E à l'adresse suivante : questionsclubc2e@atee.fr

Bonnes pratiques pour poser une question

- Mentionnez dans l'objet la fiche concernée
- Précisez explicitement l'action envisagée et la référence de la fiche d'opération standardisée visée
- Fournissez un maximum de détails
- Pour les questions SECTORISATION : [Utilisez le formalisme de la FAQ du Ministère.](#)
- Précisez si un Coup de Pouce est envisagé

Vos questions sont traitées en réunion d'équipe - Le Club C2E vous répondra dans les meilleurs délais
Lorsque le Club C2E n'a pas la réponse, il questionne la DGEC et l'Ademe.

Les avantages à adhérer au Club C2E !



Services aux adhérents

- Un accès aux **documents téléchargeables sur le site internet du Club C2E** (Présentations des webinaires et GT, CR associés, etc.)
 - ➔ En particulier, un accès **aux FICHES DE CALCUL** des fiches d'opérations standards, qui permettent notamment de mieux comprendre son application
- Un accès aux **questions réponses (FAQ)** mises en ligne par le Club C2E.
- Une lettre INFO FLASH CEE **d'informations sur les CEE est** diffusée par e-mail en fonction de l'actualité.
- Une réponse personnalisée à vos questions posées en écrivant à la boîte questionsclubc2e@atee.fr

➔ Pour adhérer contacter a.giroux@atee.fr



Un nouveau format de webinar proposé par l'ATEE

Pour qui ?

- Ouvert à tous
- Ce webinar s'adresse principalement à celles et ceux qui débutent sur les CEE

A quel sujet ?

- Un **rappel sur les CEE** (qui fait quoi, notions élémentaires ...)
- De l'aide pour naviguer à travers les différents **textes réglementaires**
- Ce qui relève du **rôle** de l'ATEE (les questions auxquelles on peut répondre)
- Des précisions / rappel : **où aller chercher l'information**



Jeudi 11 septembre 2025 à 14h

Un formulaire pour adapter le webinar à vos besoins



<https://forms.gle/wpFpxynqCYGALQUHA>

Opérations Spécifiques



Le prochain Webinaire Opérations Spécifiques aura lieu :



Mardi 17 juin 2025 de 10h à 11h30

Inscription nécessaire sur le site de l'ATEE – *modalités disponibles sur le site de l'ATEE et en annexe du support*



<https://atee.fr/groupe-de-travail/operations-specifiques>

Date du prochain Webinaire Transport



Mercredi 01 Octobre 2025 à 10h

MERCI



Retrouvez toutes les actualités de l'ATEE sur :
www.atee.fr

Auto inscription aux Webinaires / GT du Club C2E

Mai 2024

Comment savoir si vous êtes inscrit e à un Groupe de Travail / Webinaire sectoriel ?



Aller la rubrique « Membre du GT » du Groupe de Travail / Webinaire souhaité

GROUPE DE TRAVAIL SECTORIEL BÂTIMENT

MEMBRES

RESPONSABLE / ANIMATEUR DU GROUPE

PARTICIPANTS

MEMBRES DU GT

A adapter par webinaire !!

Faire « CTRL F » et saisissez votre « nom » pour faire une recherche

Si vous ne trouvez pas votre nom, inscrivez-vous !

Modalités d'auto-inscription :

<https://atee.fr/efficacite-energetique/club-c2e/groupe-de-travail>

COMMENT S'AUTO-INSCRIRE POUR PARTICIPER AUX WEBINAIRES SECTORIELS ?

☐ Modalités auto inscription Webinaires GT Club C2E AOUT 2024.pdf



GROUPE DE TRAVAIL / WEBINAIRE SECTORIEL

TRANSPORT

Groupe Transport présidé par M. Jean-Christophe DESJARDINS de TotalEnergies

→ Inscrivez vous → Accéder

A adapter par webinaire !!

Modalités d'auto inscription pour les Webinaires (1/3)

Pour les Adhérents au Club C2E ou les Non Adhérents ayant un compte « Non Adhérent » suite à l'inscription à un GT par le passé

Avant le Webinaire

1 - Connectez-vous



2 – Inscrivez-vous

GROUPE DE TRAVAIL
GT TEST AUTO INSCRIPTION

3 – Vous recevrez un mail confirmant votre inscription au GT



<https://atee.fr/efficacite-energetique/club-c2e/groupes-de-travail>

Attention !

Si le lien « Inscrivez-vous » n'apparaît pas, c'est que vous êtes déjà inscrit au GT

→ Inscrivez vous → Accéder

Le jour J

1 – Connectez-vous et Accédez au GT

GROUPE DE TRAVAIL
GT TEST AUTO INSCRIPTION

2 – Cliquez sur l'onglet « REUNIONS »



A PROPOS



MEMBRES DU GT



RÉUNIONS

3 – Sélectionnez



CEE

4 – le lien du Webinaire est dans l'onglet « A PROPOS »



A PROPOS



PROGRAMME



INFOS PRATIQUES

A PROPOS

Webinaire Bâtiment

→ Inscrivez vous → Accéder

Modalités d'auto inscription pour les Webinaires (2/3)

Pour les Non Adhérents au Club C2E n'ayant jamais été inscrit à un GT et n'ayant pas de compte
« Non Adhérant »

Avant le Webinaire



<https://atee.fr/efficacite-energetique/club-c2e/groupes-de-travail>

1 – Inscrivez-vous

GROUPE DE TRAVAIL

GT TEST AUTO INSCRIPTION

→ Inscrivez vous → Accéder

2 – Renseignez vos coordonnées

INSCRIPTION

CRÉATION DE COMPTE SUR LE SITE ATEE ET INSCRIPTION A

Si vous avez déjà un compte, ne complétez pas ce formulaire, connectez-vous et cliquez informations.

Nom *

TATREAUX

Prénom *

Elisabeth

Email *

Téléphone *

Entreprise *

3 – Vous recevrez

- un mail vous informant de la création d'un compte
- un mail confirmant votre inscription au GT

Attention !

Si vous recevez le message suivant, c'est que vous avez déjà un compte (cf diapo précédente)

Un utilisateur existe déjà pour cette adresse email. Veuillez vous connecter directement.

Le jour J

1 – Connectez-vous et Accédez au GT

GROUPE DE TRAVAIL

GT TEST AUTO INSCRIPTION

→ Inscrivez vous → Accéder

2 – Cliquez sur l'onglet « REUNIONS »



A PROPOS



MEMBRES DU GT



RÉUNIONS

3 – Sélectionnez



CEE

4 – le lien du Webinaire est dans l'onglet « A PROPOS »



A PROPOS



PROGRAMME



INFOS PRATIQUES

A PROPOS

Webinaire Bâtiment

Modalités d'auto inscription pour les Webinaires (3/3)

Informations/ Recommandations

- L'ordre du jour des Webinaires et le lien de connexion seront mis en lignes quelques jours avant.
- **→ Vous recevrez un message lors de la mise en ligne de l'ODJ et des modalités de connexion.**
- Le bouton « Inscrivez-vous » n'apparaît pas lorsque vous êtes déjà inscrit/inscrite au GT, notamment parce que vous l'avez été par le passé.
- Si vous ne recevez pas de message relatif à votre inscription, pensez à regarder dans vos
- « Spam » « Courriers indésirables »
- Rappel: seuls les Adhérents ont accès aux documents mis en ligne. Si vous souhaitez adhérer, contacter a.giroux@atee.fr